

Image not found or type unknown



## Infiltration d'eau par le toit

Par **evalo**, le 19/12/2023 à 09:44

Bonjour,

Etant locataire et victime d'infiltration d'eau par le toit depuis longtemps, je laisse actuellement ce logement. Est-ce à moi de supporter le coût de réparation de la toiture et de l'isolation.

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le 19/12/2023 à 10:50

Bonjour,

Mais non !

Aviez-vous signalé en temps utile les infiltrations au bailleur ? et fait une déclaration à votre assureur ?